

Penvénan, le 12 mai 2026

Madame, Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je me permets de vous adresser la présente observation dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de PLUiH concernant la commune de Penvénan.

Je souhaite attirer votre attention sur le projet de reclassement de mon terrain, actuellement situé en zone U, vers une zone A (agricole).

Or, ce terrain constitue aujourd'hui le jardin attenant à mon habitation et s'inscrit pleinement dans la continuité du tissu urbanisé existant, à proximité immédiate du bourg. Il ne présente pas les caractéristiques d'un espace agricole exploité ni d'un secteur à forte vocation agronomique.

Par ailleurs, ce terrain apparaît déjà identifié comme « espace consommé » au sein du MOS (Mode d'Occupation des Sols). À ce titre, il est déjà comptabilisé comme urbanisé et ne participe donc plus aux objectifs de réduction de la consommation foncière fixés par les documents d'urbanisme actuels.

Dans ce contexte, le reclassement en zone agricole me semble incohérent :

- au regard de la réalité du site
- de son insertion et sa continuité dans le tissu bâti existant
- ainsi que des objectifs de densification maîtrisée à proximité du bourg.

Le projet de PLUi-H repose par ailleurs sur un objectif de production important de logements à l'horizon 2040, avec une volonté affichée d'optimiser les espaces déjà urbanisés et de limiter la consommation de nouveaux espaces naturels et agricoles. Dans ce contexte, le reclassement de ce terrain, déjà situé en zone U et identifié comme espace consommé au MOS, apparaît contradictoire avec les orientations générales du projet de territoire. Sa situation en continuité immédiate du tissu bâti du bourg justifie au contraire le maintien de son classement actuel.

Ce changement de zonage entraînerait en outre une perte significative de droits attachés au terrain, sans bénéfice réel en matière de préservation des espaces agricoles ou

de lutte contre l'artificialisation des sols.

Je sollicite donc le maintien du terrain en zone U dans le document approuvé.
Je vous remercie de l'attention portée à cette observation et reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Vous trouverez en annexe plusieurs documents et photographies permettant d'apprécier la situation du terrain et son insertion dans le tissu urbanisé existant

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

M. Ronan Le Carvenec
28, rue d'Armor
22710 Penvénan

Références cadastrales:

0115

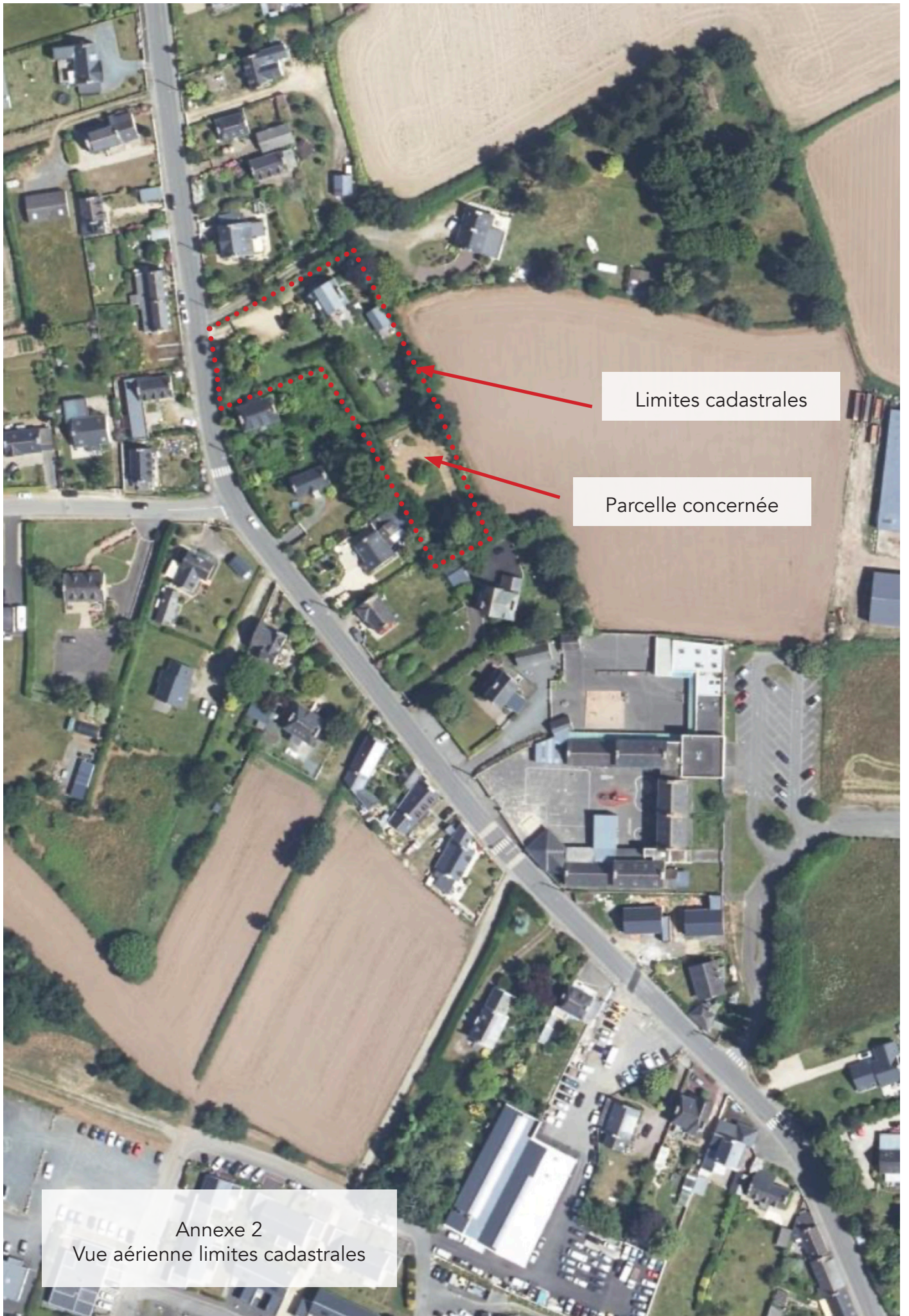
0262

0112

0111



Annexe 1
Vue aérienne bourg



Limites cadastrales

Parcelle concernée

Annexe 2
Vue aérienne limites cadastrales

